



La chronique
de l'abbé Lafargue

Faut-il se taire ?

La France a été ébranlée par la publication du rapport Sauvé concernant les crimes pédophiles commis dans l'Eglise.

A cette occasion, les uns et les autres se sont exprimés, qui demandant pardon, qui tentant maladroitement de justifier tel ou tel aspect sacramentel, qui donnant son avis parfois sous forme d'un «je l'avais bien dit» tout aussi insupportable.

Dans ces affaires, il existe deux silences.

Le premier, abominable, criminel, gravement contraire à l'Evangile, est celui consistant à taire les crimes. Ce fut l'attitude institutionnelle pendant de trop nombreuses décennies. Il ne fallait pas se taire et on l'a pourtant fait. Le second silence, pudique, humble, nécessaire, est celui qui doit maintenant s'imposer. S'abstenir de commenter, de se justifier par une parole qui va forcément sonner faux, même une parole de pardon, venant de ceux-là mêmes qui représentent les coupables dans l'esprit des victimes. Ici il faut se taire... et on ne le fait pas.

Fallait-il se taire hier? Non. Faut-il se taire aujourd'hui? Oui.

Face à l'horreur, toute parole semble vaine et superflue. Ce qui importe maintenant, c'est d'agir. Le rapport Sauvé contient 45 propositions concrètes. Donnons rendez-vous à notre institution ecclésiale, y compris en Suisse, dans un an. Et regardons combien de ces propositions seront effectivement mises en œuvre ou en passe de l'être.

Mais d'ici là, respectons le silence. ■

Vincent Lafargue

Au service des plus petits

Face aux abus sexuels dans l'Eglise, l'Evangile peut servir de boussole dans la tempête en nous rappelant deux enseignements: l'attention aux plus petits et le jugement divin.

«Laissez les enfants venir à moi, car le Royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent.» 1854, Juan Urruchi.

En France, le rapport de la CIASE remis le 5 octobre par Jean-Marc Sauvé aux évêques et aux religieux et religieuses a mis au grand jour l'étendue des abus sexuels perpétrés au sein de l'Eglise catholique depuis des décennies. Plusieurs affaires étaient déjà connues; mais cette commission indépendante a mis en lumière des agissements régulièrement couverts, par la hiérarchie ecclésiale notamment, et dont elle dénonce le caractère systémique. Un long chemin s'ouvre pour permettre une justice restaurative et entamer un travail sur la gouvernance de l'Eglise.

Aujourd'hui pourtant, il n'est peut-être pas inutile de se tourner vers la limpidité de l'Evangile pour écarter toute tentation de relativiser le moindre de ces actes. Deux éléments fondateurs du message évangélique peuvent nous aider dans cette entreprise: l'attention aux plus petits et le jugement divin.

L'Evangile est traversé de part en part par un appel à se mettre au service des plus petits, des pauvres et des opprimés, de les élever au plus haut rang. Dans l'évangile de Matthieu, Jésus empêche ses disciples d'écarter des enfants en leur disant: «Laissez les enfants, ne les empêchez pas de venir à moi, car le Royaume des cieux est à ceux qui leur ressemblent» (Matthieu 19,14). Ces enfants chassés deviennent la clé pour accéder au Royaume des cieux. Il ne s'agit pas là simplement d'une métaphore, mais d'un appel à la conversion. Ce petit dont on nie la parole, voire même l'existence, comme c'est le cas lors d'un abus, doit être placé au cœur de nos vies. C'est lui que Jésus chérit particulièrement.

LE JUGEMENT DE DIEU

Vouloir le Royaume des cieux, c'est se mettre à l'écoute d'une parole qui n'est pas entendue, accueillir celui qui nous déplace sans chercher à